



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1740-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1740-02 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement n° 1740 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier l'article 35 relatif au délai de validité pour y introduire des exemptions »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 19 février 2024.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 24-03-06-11 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2024 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024 sous le numéro de certificat VD 2024-02.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)